

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 15/04/2025

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 014-200064954-20250414-2025_04_15-DE

2025-04-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS ou de Monsieur Jacques HERVIEU.

Présents : VENGEONS Christian, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, GALLIER Erick, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie.

Absents excusés : ALEXANDRE Yves donne pouvoir à VENGEONS Christian ; DAVID Nathalie donne pouvoir à Annie BLIN ; DESGUEE Jérémie donne pouvoir à HERVIEU Jacques, FREENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, GODARD Jacky donne pouvoir à GILETTE Valérie ; PELLETIER Philippe donne pouvoir à MOTTIN Christelle ; GILBERT Sébastien, RAVACHE Jérôme.

Absents : LEROUJILLY Chloé, PATIENCE Mickaël.

Présents : 12 à 13 **Pouvoirs :** 6 **Votants :** 17 à 19

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Modification de la taxe de raccordement assainissement collectif et de contrôle
Délibération 2025-04-15**

Vu la délibération n°2016-03-43 fixant la taxe de raccordement assainissement collectif et du contrôle ;

Considérant le rapport du Maire exposant les difficultés financières du budget assainissement ; et la nécessité d'augmenter les recettes ;

Considérant le débat sur les tarifs lors de la séance du 14 avril 2025 ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le tarif de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif à 4 000 € TTC pour toute habitation dépourvue d'assainissement.

FIXE le tarif de raccordement au réseau d'assainissement collectif à 450 € TTC pour les habitations anciennement équipées d'un assainissement autonome.

FIXE le tarif à 90 € pour le contrôle de bon fonctionnement.

MODIFIE le règlement d'assainissement en y intégrant ces variations de tarifs.

DECIDE la mise en vigueur de ces tarifs dès le 1^{er} mai 2025.

Certifié exécutoire le
18/04/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

